

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 décembre 2017.

*Le général, commandant la région
de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant le groupement
de la gendarmerie départementale de la Côte-d'Or,*
O. KIM